

Conseil Municipal du mardi 22 octobre 2019 à 17h00

Ordre du Jour

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n°2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : Juin, Juillet, Août et Septembre 2019

RAPPORT

- 1 Rapport d'activité 2018 du délégataire de la gestion de la fourrière automobile
- 2 Rapport annuel d'activité 2018 éclairage public PPP

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3 Délégation au Maire de certains pouvoirs - complément n°2 à la délibération n°2 du 4 avril 2014
- 4 Convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Valenciennes, le CCAS et la Caisse de Ecoles en vue de la passation d'un marché de fournitures de titres restaurants dématérialisés.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

- 5 Concession de service pour la gestion du Centre aquatique de Valenciennes (adoption des règlements intérieurs d'utilisation de cet équipement et prestations ajoutées)

BÂTIMENTS

- 6 Dénomination du centre aquatique de Valenciennes

BAUX

- 7 Terrain de la Porcelainerie rue de l'Intendance - signature d'un bail emphytéotique administratif entre la Ville de Valenciennes et la société Colbert Investissement

FINANCES

- 8 Territoires Zéro Chômeur de longue durée - Adhésion à l'Association Nationale et engagement de la ville dans la démarche -
- 9 Définition de la Contribution de la ville de Valenciennes à l'Ecole Supérieur d'Art et de Design de Valenciennes (EPCC)
- 10 Décision modificative N°2 exercice 2019 - Budget principal et budget annexe Centre Aquatique
- 11 Actualisation de l'autorisation 2017-01 « Centre Aquatique» - budget annexe « Centre Aquatique » - exercice 2019
- 12 Contribution complémentaire de la Ville de Valenciennes à la Caisse des écoles pour l'exercice 2019

"Sortent et ne prennent pas part, ni au débat, ni au vote : M. Laurent DEGALLAIX - Mme Geneviève MANNARINO - M. Michaël MARTINEZ - Mme Aurore COLSON - Mme Maryse DUMORTIER - Mme Danièle FERTE - M. Franck KOLLER - M. Mattéo GUALANO - M. Maurice SPRATBROW"

- 13 Admissions en non-valeurs 2019

- 14 Avenant n°1 à la Convention-cadre portant création du service commun Numérique et Informatique entre Valenciennes Métropole et les communes membres d'Anzin, de Saint-Saulve et de Valenciennes - Instauration des tarifs pour la reprographie
- 15 Actualisation des provisions pour risque et charge de fonctionnement
- 16 Coupe du Monde Féminine de Football 2019- versement d'une subvention exceptionnelle de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole à la Ville de Valenciennes
- 17 Octroi d'une garantie communale à hauteur de 50 % au remboursement d'un prêt de 1 012 300.00 € souscrit le 19 mai 2017 par la Société Anonyme d'Economie Mixte Valenciennes Stationnement (SAEMVS) auprès de la Banque Postale - Substitution de garantie.

"Sortent et ne prennent pas part, ni au débat, ni au vote : M. Franck KOLLER - M. Pascal VANHELDER - M. Maurice SPRATBROW - Mme Marie Laure COUSIN - M. Jean Yves DEGARDIN - Mme Aurore COLSON - M. Olivier MARLIERE - M. Guy MARCHANT

- 18 Coulée verte : demande de fonds de concours auprès de Valenciennes Métropole
- 19 Subvention exceptionnelle à l'école Jehan Froissart

"Sortent et ne prennent pas part, ni au débat, ni au vote : M. Jean-Paul SAUTREAUX - Mme Isabelle DESOIL"

- 20 Subvention exceptionnelle à l'association sportive USEP Acacias
- 21 Subvention Patriotique : Réattribution d'une subvention non affectée

ACTES RÉGLEMENTAIRES

- 22 Effet de la Loi NOTRe : Évolution du périmètre et des statuts du SIAV au 1er janvier 2020
- 23 SPL Transalley - Modification des statuts

"Sortent et ne prennent pas part, ni au débat, ni au vote : M. Guy MARCHANT - Mme Ludivine BILLOIR"

- 24 SPL Transalley - Clôture des comptes 2018

"Sortent et ne prennent pas part, ni au débat, ni au vote : M. Guy MARCHANT - Mme Ludivine BILLOIR"

CONVENTIONS

- 25 Ile Folien - Approbation de la convention consolidée de projet urbain partenarial entre la Ville, la Société Ile Folien et Voies Navigables de France - Avenant n° 1
- 26 Délibération approuvant les modifications apportées à l'avenant à la convention cadre Action Cœur de Ville
- 27 Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 / Signature des conventions

RESSOURCES HUMAINES

- 28 Mise à jour du tableau des effectifs
- 29 Recensement de la population 2020 - recrutement d'agents recenseurs
- 30 Convention de prise en charge financière du poste de chef de projet Cité Educative

31 Création d'emplois de vacataires - «Intervenant Médiathèque»

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

32 Acquisition à l'euro symbolique de parcelles cédées par la société immobilière du Grand Hainaut en vue de leur classement dans le domaine public communal

33 Cession à la société SIGLA NEUF de la parcelle cadastrée R n° 1087 (issue de la R n°768) située rue Jean Bernier

34 Cession à Monsieur DUTAT de la parcelle cadastrée section AQ n° 52 d'une superficie de 50 m² localisée au 4 rue des Chaudrons

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

35 Convention de rétrocession de voirie entre la SPRL COLBERT INVESTISSEMENT et la commune de VALENCIENNES

36 Désaffectation et déclassement rétroactifs d'une parcelle de 2 m² rue des Poilus en vue de sa cession à la Société Immobilière du Grand Hainaut

37 Classement de voies dans le domaine public communal

PNRQAD-NPNRU

38 NPNRU Chasse Royale - acquisition de l'immeuble sis 192 rue Lomprez à Valenciennes

39 Autorisation à la SIGH de déposer un permis de démolir pour 184 logements sis rue Jules Mousseron, rue André Jurénil et rue Albert Calmette

40 Autorisation au Conseil Départemental du Nord à déposer les permis de démolir et de construire en vue de la restructuration du collège Chasse Royale sis Rue Lomprez- parcelle AH n°1442

41 Convention financière PNRQAD -Avenant de clôture

42 Convention financière pour la requalification de l'îlot Onésyme Leroy à Valenciennes

43 Convention financière - îlot Badin Sarrazins / Jardin des Carmes à Valenciennes

CULTURE

44 Demande d'agrément auprès de l'Etat pour dispenser des enseignements préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur en musique et théâtre

VOIRIE

45 Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial

46 VNF - Nouvelle convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial

47 Dénomination de rue - Voirie piétonne Passage Arsenal

Conseil Municipal

Compte rendu sommaire de la séance du 22 octobre 2019

SHG

L'an deux mille dix-neuf, le 22 octobre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 16 octobre 2019, est réuni au lieu l'hôtel de ville - Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43
Secrétaire de séance : Messieurs Karim GANA et Michaël AGOUDJIL

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, M. Guy MARCHANT, Mme Geneviève MANNARINO, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Armand AUDEGOND, Mme Isabelle DESOIL, M. Patrick ROUSSIES, Mme Aurore COLSON, M. Hervé MORMENTYN, Mme Danièle FERTE, M. Mattéo GUALANO, Mme Maryse DUMORTIER, M. Jean-Marcel GRANDAME, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Olivier MARLIERE, M. Pascal VANHELDER, Mme Nadine LERAY, M. Franck KOLLER, Mme Sophie MERIAUX, M. Karim GANA, M. Gérard CLIPET, Mme Kostia HUANT, M. Michel BROUILLARD, Mme Nathalie LORETTE, M. Mohamed AGOUDJIL, Mme Valérie CAUDRON, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, M. Michaël MARTINEZ, Mme Lysiane DEPARIS, M. Michel GAMEZ.

Excusés avec pouvoir : M. Dominique RIQUET excusé, qui a donné pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX, M. Daniel CAPPELLE excusé, qui a donné pouvoir à M. Patrick ROUSSIES, Mme Marie-Laure COUSIN excusé, qui a donné pouvoir à Mme Lysiane DEPARIS, M. Jean-Yves DEGARDIN excusé, qui a donné pouvoir à M. Franck KOLLER, Mme Ludivine BILLOIR excusé, qui a donné pouvoir à Mme Aurore COLSON, M. Didier LEGRAND excusé, qui a donné pouvoir à Mme Kostia HUANT, Mme Isabelle DELGEHIER excusé, qui a donné pouvoir à M. Michel BROUILLARD, M. Jean-Claude DULIEU excusé, qui a donné pouvoir à M. Mohamed AGOUDJIL, M. Jean-Paul SAUTREAU excusé, qui a donné pouvoir à Mme Nadine LERAY.

Absent : M. Jean-Luc François LAURENT.

Ordre du jour

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n°2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : Juin, Juillet, août et septembre 2019

RAPPORT

1 Rapport d'activité 2018 du délégataire de la gestion de la fourrière automobile

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :
- De prendre acte du rapport de gestion 2018 de la fourrière automobile

2 Rapport annuel d'activité 2018 éclairage public PPP

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :
- De prendre connaissance du rapport 2018

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3 Délégation au Maire de certains pouvoirs - complément n°2 à la délibération n°2 du 4 avril 2014

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :
- D'accorder au Maire la délégation présentée en conformité avec les dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour satisfaire à la réforme du stationnement initiée par la loi MAPTAM et telle que précisée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à subdéléguer à un ou plusieurs adjoints au Maire ou conseillers municipaux tout ou partie de la délégation susvisée en vertu de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4 Convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Valenciennes, le CCAS et la Caisse de Ecoles en vue de la passation d'un marché de fournitures de titres restaurants dématérialisés.

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes en vue de la passation de marchés de fournitures de titres restaurant dématérialisés
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le(s) marché(s) ou accord-cadre(s) correspondant(s) ainsi que toutes les pièces s'y rapportant conformément aux dispositions de la convention constitutive.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

5 Concession de service pour la gestion du Centre aquatique de Valenciennes (adoption des règlements intérieurs d'utilisation de cet équipement et prestations ajoutées)

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver la conclusion d'un avenant n°1 au contrat de concession de service public relatif à la gestion du centre aquatique de Valenciennes ;
- D'approuver les annexes actualisées au contrat de concession ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ou son représentant l'avenant n°1 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions tripartites d'usage avec les clubs et associations, les scolaires du 1^{er} degré et les organismes.

BÂTIMENTS

6 Dénomination du centre aquatique de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'attribuer au futur centre aquatique le nom suivant : Centre Aquatique Nungesser

BAUX

7 Terrain de la Porcelainerie rue de l'Intendance - signature d'un bail emphytéotique administratif entre la Ville de Valenciennes et la société Colbert Investissement

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver le projet de bail emphytéotique administratif, consentant pour une durée de 99 ans la mise à disposition des parcelles 48, 50, 52 rue de l'Intendance à la société COLBERT Investissement afin d'y aménager une aire de stationnement destinée à la clientèle de « *Le Royal Hainaut Spa & Resort Hôtel* » moyennant un loyer annuel de de 2 500 euros. La Ville en deviendra en fin de bail, de plein droit et sans indemnité, propriétaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit bail et tout acte s'y rapportant.

FINANCES

8 Territoires Zéro Chômeur de longue durée - Adhésion à l'Association Nationale et engagement de la ville dans la démarche -

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver l'engagement de la ville dans une démarche de préparation à l'expérimentation en tant que territoire volontaire ;
- D'autoriser l'adhésion de la ville à l'association « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » ;
- D'autoriser, au titre de l'année 2019, le versement de la cotisation d'un montant de 500 euros.

9 Définition de la Contribution de la ville de Valenciennes à l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Valenciennes (EPCC)

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 3 voix contre (M. DULIEU, Mme LORETTE, M. AGOUDJIL), décide :

- D'acter la contribution 2019 de la ville de Valenciennes à l'ESAD à hauteur de 500 000 €, étant précisé que la somme a été prévue au budget primitif 2019 ;
- D'autoriser Le Maire, ou son représentant, à procéder aux écritures comptables de régularisation.

10 Décision modificative N°2 exercice 2019 - Budget principal et budget annexe Centre Aquatique

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver la décision modificative n°2 du budget général dont le bilan par chapitre est le suivant :

BILAN DM N°2 Budget principal			
	FONCTIONNEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles			
Chapitre 011	-1 308,00		
Chapitre 65			
Chapitre 65 BA	20 000,00		Chapitre 75 BA
Chapitre 67	50 000,00	50 000,00	Chapitre 77
Opérations d'ordre			
Chapitre 042	3 829 350,24		Chapitre 042
Equilibre			
Chapitre 022	-18 692,00		
Chapitre 023	-3 829 350,24		
dépenses	50 000,00	50 000,00	recettes

Libellé Chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles			
Chapitre 13	80 403,00		
Chapitre 20	- 507 692,00		
Chapitre 204	- 289 910,00		
Chapitre 21	734 406,40		
Chapitre 23	- 4 496,40		
Chapitre 4541	75 000,00		
Chapitre 27	1 800 000,00		
Opérations d'ordre			
Chapitre 040	0,00	3 829 350,24	Chapitre 040
Equilibre			
		1 800 000,00	Chapitre 16 - 1641
Chapitre 020	-87 711,00	-3 829 350,24	Chapitre 021
dépenses	1 800 000,00	1 800 000,00	recettes

- D'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe « Centre Aquatique » dont le bilan par chapitre est le suivant :

BILAN DM N°2 BA "Centre Aquatique"			
Libellé Chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles			
Chapitre 011	20 000,00		
Equilibre			
		20 000,00	Chapitre 75
dépenses	20 000,00	20 000,00	recettes

Libellé Chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles			
Chapitre 23	1 800 000,00		
Equilibre			
		1 800 000,00	Chapitre 16
dépenses	1 800 000,00	1 800 000,00	recettes

11 Actualisation de l'autorisation 2017-01 ' Centre Aquatique' - budget annexe ' Centre Aquatique ' - exercice 2019

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'actualiser, sur le budget annexe « Centre Aquatique », l'autorisation de programme numéro 2017-01 concernant l'opération « Centre Aquatique » par une inscription complémentaire de crédits de paiement de + 1 800 000 €, portant l'autorisation de programme à un montant total de 33 867 000 €. La répartition annuelle des crédits de paiement présentée.
- De voter la présente autorisation de programme au niveau du chapitre, la répartition par article étant prévisionnelle.

Annexe - Autorisation de programme 2017-01 « Centre Aquatique »



N°2017-01	Chapitres	Article	Fonction	UA	Programme	Centre Aquatique	PROPOSITION AU VOTE - HT	
							CP réalisés en dépenses au 31/12/2018	33 867 000,00 € 10 699 800,11 €
Proposition de vote							1 800 000,00 €	
DEPENSES	20	2031	413	9200	15013	Etudes - ANIO, Moe Phases études	CP réalisés 2017	1 809 091,35 €
		2033	413	9200	15013	Insertion	CP réalisés 2018	8 880 716,76 €
		2313	413	9200	15013	Travaux, Moe Phases Travail		3 438,00 €
		238	413	9200	15013	AF Travail		1 188,80 €
							CP réalisés 2019	21 800 000,00 €
							CP réalisés 2020	1 367 191,89 €
							Total AP	33 867 000,00 €
RECETTES	13	13251	413	9200	15013	Fonds de concours CAVM	CP réalisés 2017	1 500 000,00 €
		1322	413	9200	15013	Subvention Région	CP réalisés 2018	12 130 310,34 €
		1328	413	9200	15013	Subvention CHDS		3 500 000,00 €
		13248	413	2 100	15 013	Autoimancement et indemnités Assurance		3 000 000,00 €
23	238	413	9200	15013	AF Travail Remboursement		653 000,00 €	
16	1641	413	2 100	15 013	Emprunt		147 000,00 €	
							CP réalisés 2019	5 000 000,00 €
							CP réalisés 2020	2 436 689,66 €
							Total AP	33 867 000,00 €

* Étant précisé que le vote de rattachement de programme est effectué au chapitre

12 Contribution complémentaire de la Ville de Valenciennes à la Caisse des écoles pour l'exercice 2019

"Sortent et ne prennent pas part, ni au débat, ni au vote : M. Laurent DEGALLAIX - Mme Geneviève MANNARINO - M. Michaël MARTINEZ - Mme Aurore COLSON - Mme Maryse DUMORTIER - Mme Danièle FERTE - M. Franck KOLLER - M. Mattéo GUALANO - M. Maurice SPRATBROW"

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour et 9 non participations au vote (M. DEGALLAIX, Mme MANNARINO, Mme COLSON, Mme FERTE, M. GUALANO, Mme DUMORTIER, M. KOLLER, M. SPRATBROW, M. MARTINEZ), décide :

- D'acter le versement d'une subvention complémentaire pour l'année 2019 de la ville de Valenciennes à la Caisse des écoles à hauteur de 150 000 € ;
- D'autoriser Le Maire, ou son représentant, à procéder aux écritures comptables nécessaires à ce versement.

13 Admissions en non-valeurs 2019

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'admettre en non-valeur (imputation 6541) les titres référencés ci-dessous pour le budget général pour une somme totale de 10 401.56 € TTC,
- D'admettre en créances éteintes (imputation 6542) les titres référencés ci-dessous pour le budget général pour une somme totale de 25 570.61 € TTC.

- ANNEXE - LISTE DES TITRES ADMIS -

Exercice	N° Titre	Motif de la présentation	Montant	Nature de la présentation	Imputation
2008	1321	Poursuite sans effet	1 482,60	Admission en non valeur	6541
2009	1430	Combinaison infructueuse d actes	1 500,00	Admission en non valeur	6541
2010	1540	Combinaison infructueuse d actes	2 274,00	Admission en non valeur	6541
2011	1334	Combinaison infructueuse d actes	1 760,00	Admission en non valeur	6541
2011	1381	Combinaison infructueuse d actes	5,93	Admission en non valeur	6541
2012	2739	RAR inférieur seuil poursuite	7,50	Admission en non valeur	6541
2012	3127	RAR inférieur seuil poursuite	9,61	Admission en non valeur	6541
2013	2647	RAR inférieur seuil poursuite	53,24	Admission en non valeur	6541
2013	2427	RAR inférieur seuil poursuite	53,24	Admission en non valeur	6541
2014	33	RAR inférieur seuil poursuite	40,00	Admission en non valeur	6541
2014	34	RAR inférieur seuil poursuite	52,00	Admission en non valeur	6541
2014	2105	RAR inférieur seuil poursuite	0,40	Admission en non valeur	6541
2015	896	NPAI et demande renseignement négative	3 077,53	Admission en non valeur	6541
2016	2867	RAR inférieur seuil poursuite	41,00	Admission en non valeur	6541
2016	973	RAR inférieur seuil poursuite	0,10	Admission en non valeur	6541
2016	1222	RAR inférieur seuil poursuite	0,48	Admission en non valeur	6541
2017	475	Personne disparue	61,20	Admission en non valeur	6541
2017	3155	RAR inférieur seuil poursuite	0,01	Admission en non valeur	6541
2017	1064	RAR inférieur seuil poursuite	0,05	Admission en non valeur	6541
2017	1271	RAR inférieur seuil poursuite	0,17	Admission en non valeur	6541
2017	3248	RAR inférieur seuil poursuite	0,66	Admission en non valeur	6541
2017	1483	RAR inférieur seuil poursuite	1,74	Admission en non valeur	6541
			10 401,66		
2008	881	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	2 990,00	Créance éteinte	6542
2012	673	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	39,07	Créance éteinte	6542
2012	549	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	2 000,00	Créance éteinte	6542
2013	1517	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	114,81	Créance éteinte	6542
2013	2648	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	53,24	Créance éteinte	6542
2013	1526	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	30,91	Créance éteinte	6542
2013	2309	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	30,91	Créance éteinte	6542
2014	909	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	39,88	Créance éteinte	6542
2014	1173	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	174,43	Créance éteinte	6542
2014	1186	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	42,99	Créance éteinte	6542
2015	2090	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	7 434,84	Créance éteinte	6542
2015	143	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	85,20	Créance éteinte	6542
2015	603	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	88,04	Créance éteinte	6542
2015	398	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	79,52	Créance éteinte	6542
2015	8	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	69,55	Créance éteinte	6542
2015	397	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	104,85	Créance éteinte	6542
2015	609	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	116,35	Créance éteinte	6542
2015	2396	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	420,00	Créance éteinte	6542
2015	648	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	55,00	Créance éteinte	6542
2015	2126	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	187,09	Créance éteinte	6542
2016	2668	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	8 299,53	Créance éteinte	6542
2016	124	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	67,00	Créance éteinte	6542
2016	413	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	214,00	Créance éteinte	6542
2016	658	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	150,00	Créance éteinte	6542
2016	1708	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	40,00	Créance éteinte	6542
2016	333	Surendettement et décision effacement de det	1 600,00	Créance éteinte	6542
2016	2189	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	90,00	Créance éteinte	6542
2017	779	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	83,40	Créance éteinte	6542
2017	380	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	90,00	Créance éteinte	6542
2018	1118	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	800,00	Créance éteinte	6542
			25 570,61		

14 Avenant n°1 à la Convention-cadre portant création du service commun Numérique et Informatique entre Valenciennes Métropole et les communes membres d'Anzin, de Saint-Saulve et de Valenciennes - Instauration des tarifs pour la reprographie

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention cadre portant création d'un service commun «Numérique et Informatique » et ayant pour objet pour l'instauration des tarifs de reprographie au bénéfice des collectivités membres dudit service commun ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention cadre portant création d'un service commun «Numérique et Informatique ».

15 Actualisation des provisions pour risque et charge de fonctionnement

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De provisionner sur le budget général :
3 829 350.24 € complémentaires pour les risques et charges liés aux nouveaux contentieux en cours.

16 Coupe du Monde Féminine de Football 2019- versement d'une subvention exceptionnelle de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole à la Ville de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver le versement d'une contribution financière d'un montant de 479 921.06 € par Valenciennes Métropole à la ville de Valenciennes au titre de sa participation à la Coupe du Monde Féminine de Football en juin 2019.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière correspondante présentée.

17 Octroi d'une garantie communale à hauteur de 50 % au remboursement d'un prêt de 1 012 300.00 € souscrit le 19 mai 2017 par la Société Anonyme d'Economie Mixte Valenciennes Stationnement (SAEMVS) auprès de la Banque Postale - Substitution de garantie.

"Sortent et ne prennent pas part, ni au débat, ni au vote : M. Franck KOLLER - M. Pascal VANHELDER - M. Maurice SPRATBROW - Mme Marie Laure COUSIN - M. Jean Yves DEGARDIN - Mme Aurore COLSON - M. Olivier MARLIERE - M. Guy MARCHANT

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, et 7 non participations au vote (M. MARCHANT, Mme COLSON, M. GUALANO, M. MARLIERE, M. VANHELDER, M. KOLLER, M. SPRATBROW), décide :

- D'accorder la garantie communale à hauteur de 50% sur le capital restant dû du prêt susmentionné ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à cet effet à signer tous les actes inhérents à la présente délibération.

18 Coulée verte : demande de fonds de concours auprès de Valenciennes Métropole

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole un fonds de concours à hauteur de 50 % du montant des travaux soit 400 000 euros
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à venir.

19 Subvention exceptionnelle à l'école Jehan Froissart

"Sortent et ne prennent pas part, ni au débat, ni au vote : M. Jean-Paul SAUTREAUX - Mme Isabelle DESOIL"

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, 1 non participation au vote (Mme DESOIL), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'OCCE de l'école Jehan Froissart.

Le crédit est prévu au BP 2019 sur la ligne 65748 23 3010.

20 Subvention exceptionnelle à l'association sportive USEP Acacias

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association sportive USEP des Acacias.

La dépense est prévue au BP 2019 - 65748 213 3010

21 Subvention Patriotique : Réattribution d'une subvention non affectée

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver cette réattribution de subvention à l'association « Que D'Allache » d'un montant de 300.00€
- La dépense sera prélevée sur le crédit 65748-024-2360 inscrit au BP 2019.

ACTES RÉGLEMENTAIRES

22 Effet de la Loi NOTRe : Évolution du périmètre et des statuts du SIAV au 1er janvier 2020

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver la représentation-substitution des communes du SIAV par Valenciennes Métropole, devenant de fait syndicat mixte fermé ;
- D'autoriser l'extension d'adhésion au SIAV de Valenciennes Métropole aux communes d'Onnaing, Vicq, Quarouble (S.O.VI.QUA), Saultain, Estreux, Préseau (SIA-SEP) pour les compétences Assainissement Collectif, Assainissement non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ;
- D'acter que les conditions financières et patrimoniales des biens immobiliers nécessaires à l'exercice de chacune des compétences transférées au SIAV seront les mêmes que celles applicables dans les autres parties du périmètre du SIAV pour ces compétences ;
- D'acter que les contrats attachés à chacune des compétences ainsi transférées du SIASEP et du SOVIQUA seront exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance ;
- D'approuver les nouveaux statuts du syndicat mixte fermé qui prend la dénomination de « Syndicat Mixte d'Assainissement de Valenciennes » ou « SMAV » en lieu et place de ceux en vigueur au SIAV ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'extension d'adhésion et les nouveaux statuts et tout document relatif à ce dossier.

23 SPL Transalley - Modification des statuts

"Sortent et ne prennent pas part, ni au débat, ni au vote : M. Guy MARCHANT - Mme Ludivine BILLOIR"

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, 1 non participation au vote (M. MARCHANT), décide :

- D'approuver la modification des statuts de la SPL Transalley
- D'approuver la création d'un GIE écosystème Transalley

24 SPL Transalley - Clôture des comptes 2018

"Sortent et ne prennent pas part, ni au débat, ni au vote : M. Guy MARCHANT - Mme Ludivine BILLOIR"

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, 1 non participation au vote (M. MARCHANT), décide :

- D'approuver la clôture des comptes 2018 de la SPL Transalley.

CONVENTIONS

25 Ile Folien - Approbation de la convention consolidée de projet urbain partenarial entre la Ville, la Société Ile Folien et Voies Navigables de France - Avenant n° 1

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver l'avenant n° 1 à la convention PUP Ile Folien consolidée présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

26 Délibération approuvant les modifications apportées à l'avenant à la convention cadre Action Cœur de Ville

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver l'avenant modifié en tant qu'il transforme le programme Action Cœur de Ville en Opération de Revitalisation du Territoire et qu'il permet la mise en œuvre opérationnelle des fiches-action.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout document à venir.

27 Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 / Signature des conventions

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De s'engager sur le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2019 - 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer annuellement les conventions d'objectifs avec l'ACSRV et la Maison de Quartiers centre-ville,
- D'ouvrir annuellement les crédits nécessaires à la réalisation des actions.

RESSOURCES HUMAINES

28 Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'autoriser les créations des emplois mentionnés :
 - la création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet (24/35ème) correspondant aux fonctions d'Agent des Ecoles,
 - la création d'un poste de Bibliothécaire à temps complet correspondant aux fonctions de Responsable du Pôle Collections de la Médiathèque,
 - la création d'un poste de Technicien à temps complet et un poste de Technicien Principal de 1ère Classe à temps complet correspondant aux fonctions de Responsable du Pôle Logistique et Manifestations,
 - la création d'un poste d'ATSEM Principal 2ème Classe à temps complet correspondant aux fonctions d'ATSEM,
 - la création d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe à temps non complet (7/16ème),
 - la création d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique Classe Normale à temps complet,
 - la création de trois postes de Gardien Brigadier de Police Municipale à temps complet,
 - la création d'un poste de Rédacteur à temps complet et un poste de Rédacteur Principal de 1ère Classe à temps complet correspondant aux fonctions d'Agent Instructeur en charge du contrôle et de la conformité des autorisations d'urbanisme.
 - la création d'un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet (9,29/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la création d'un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet (34,02/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire et extrascolaire,
 - la création d'un poste d'Animateur à temps non complet (16,42/35ème) correspondant aux fonctions de Référent périscolaire adjoint,
 - la création d'un poste d'Animateur à temps non complet (22,11/35ème) correspondant aux fonctions de Référent périscolaire adjoint,
 - la création d'un poste d'Animateur à temps non complet (26,88/35ème) correspondant aux fonctions de Référent périscolaire adjoint,
 - la création d'un poste de Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (1,52/16ème) correspondant aux fonctions d'Intervenant périscolaire en langage des signes.
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations d'emplois.

29 Recensement de la population 2020 - recrutement d'agents recenseurs

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De nommer un agent de la commune en tant que coordonnateur communal des opérations de recensement pour l'année 2020,
- De recruter ces agents.

30 Convention de prise en charge financière du poste de chef de projet Cité Educative

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prise en charge financière du poste de chef de projet « cité éducative Anzin/Valenciennes »

31 Création d'emplois de vacataires - 'Intervenant Médiathèque'

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver la création d'emplois de vacataires dans le but d'effectuer des animations à destination du public au sein de la Médiathèque ;
- D'approuver les montants de rémunération tels que présentés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement à intervenir.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

32 Acquisition à l'euro symbolique de parcelles cédées par la société immobilière du Grand Hainaut en vue de leur classement dans le domaine public communal

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'autoriser l'acquisition à la SIGH, à l'euro symbolique, des parcelles reprises dans le tableau présenté pour une superficie totale d'environ 544 m²,
- D'approuver et autoriser le classement dans le domaine public communal de ces parcelles suite au transfert de propriété entre la SIGH et la Ville,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition à intervenir et les actes afférents,

33 Cession à la société SIGLA NEUF de la parcelle cadastrée R n° 1087 (issue de la R n°768) située rue Jean Bernier

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'autoriser la cession à la société SIGLA NEUF de la parcelle prochainement cadastrée R n° 1087 (issue de la parcelle cadastrée R n° 768) d'une superficie d'environ 552 m² au prix de 5 000 euros net vendeur (hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur).
- D'autoriser dès à présent la société SIGLA NEUF à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

34 Cession à Monsieur DUTAT de la parcelle cadastrée section AQ n° 52 d'une superficie de 50 m² localisée au 4 rue des Chaudrons

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'annuler la délibération n° 6 du 31 mars 2017,
- D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée section AQ n° 52 à Monsieur DUTAT localisée 4 rue des Chaudrons à Valenciennes, d'une superficie de 50 m², au prix de 13 500 € (hors frais fiscaux et notariés à la charge de l'acquéreur).
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

35 Convention de rétrocession de voirie entre la SPRL COLBERT INVESTISSEMENT et la commune de VALENCIENNES

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver la convention de rétrocession de la voirie et espaces communs donnant accès au Village des Antiquaires et au parking silo du passage de l'Arsenal, présentée

- D'accepter, après les travaux d'aménagement, la rétrocession à l'euro symbolique par la SPRL Colbert Investissement à la Ville de Valenciennes de la voirie, espaces communs et des réseaux, représentant un linéaire d'environ 166 mètres et d'une contenance d'environ 1595 m² (à confirmer par un plan de recollement après travaux)
- Décider de leur incorporation dans le domaine public communal,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ses avenants éventuels avec la SPRL Colbert Investissement, ainsi que les actes notariés nécessaires à l'exécution de cette convention.

36 Désaffectation et déclassement rétroactifs d'une parcelle de 2 m² rue des Poilus en vue de sa cession à la Société Immobilière du Grand Hainaut

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De constater la désaffectation et autoriser le déclassement rétroactif de la parcelle de 2 m² issue du domaine public située rue des Poilus, telle que reprise sur le plan présenté, en vue de sa cession à l'euro symbolique à la Société Immobilière du Grand Hainaut.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette cession.

37 Classement de voies dans le domaine public communal

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'autoriser le classement dans le domaine public communal des parcelles reprises dans les tableaux présentés pour un linéaire de voirie total de 1 172 mètres linéaires à ajouter à la longueur de la voirie communale,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder à la mise à jour du tableau de recensement des longueurs de voirie et à signer tous documents relatifs à cette délibération.

PNROAD-NPNRU

38 NPNRU Chasse Royale - acquisition de l'immeuble sis 192 rue Lomprez à Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'autoriser l'acquisition auprès de Mme SEROZENSKI de l'ensemble immobilier situé sur la parcelle AC n° 84 d'une superficie de 475 m² au prix de 148 000 € Frais d'Agence Inclus (hors frais fiscaux et d'actes à la charge de la ville).
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

39 Autorisation à la SIGH de déposer un permis de démolir pour 184 logements sis rue Jules Mousseron, rue André Jurénil et rue Albert Calmette

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'autoriser la SIGH à déposer un permis de démolir pour les 184 logements répartis dans les 5 immeubles sis rue Jules Mousseron, rue André Jurénil et rue Albert Calmette sur les parcelles cadastrées section AB n° 331 et 380, 332 et 381, 335 et 334, 319 et 372, 309 et 310.

40 Autorisation au Conseil Départemental du Nord à déposer les permis de démolir et de construire en vue de la restructuration du collège Chasse Royale sis Rue Lomprez- parcelle AH n°1442

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'autoriser le Conseil départemental à déposer les permis de démolir et de construire nécessaires aux travaux de restructuration du collège Chasse Royale sis rue Lomprez – parcelle AH n°1442, propriété de la commune de Valenciennes.

41 Convention financière PNROAD -Avenant de clôture

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver les termes de l'avenant de clôture à la convention PNROAD.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de clôture à la convention PNROAD.

42 Convention financière pour la requalification de l'îlot Onésyme Leroy à Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver les termes de la convention de versement de fonds de concours de la Ville Valenciennes à Valenciennes Métropole pour l'opération de restructuration de l'îlot Onésyme Leroy et de la place du Pont Delsaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, et les éventuels avenants,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte ou document relatif à cette convention et sa mise en œuvre.

43 Convention financière - îlot Badin Sarrazins / Jardin des Carmes à Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver les termes de la convention financière pour la restructuration de l'îlot Badin Sarrazins Jardin des Carmes ainsi que le versement du fonds de concours de la ville de Valenciennes à Valenciennes Métropole pour un montant de 279 512,94 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et les éventuels avenants.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette convention et à sa mise en œuvre.

CULTURE

44 Demande d'agrément auprès de l'Etat pour dispenser des enseignements préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur en musique et théâtre

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat la délivrance des agréments susvisés au titre d'enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de musique et d'art dramatique.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires au dépôt des demandes d'agrément.

VOIRIE

3131 Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire public fluvial n° 313361900035.

46 VNF - Nouvelle convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De dénoncer l'ancienne convention ainsi que ses trois avenants
- De solliciter la mise en place d'une nouvelle superposition d'affectations
- De signer le nouveau projet de convention de superposition d'affectation entre la ville et VNF

47 Dénomination de rue - Voirie piétonne Passage Arsenal

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De se prononcer favorablement sur cette proposition, à savoir « Passage de l'Arsenal »

MOTIONS

48 Réorganisation de la DGFIP : Préservons l'intégralité du service de la trésorerie municipale à Valenciennes - Non à un nouveau recul des services publics de proximité

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De se prononcer favorablement sur ce texte

VOIRIE

49 Dénomination Parc des Prix de Rome

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De donner son avis favorable sur cette proposition, à savoir « Jardin Jacques CHIRAC – Parc des Prix de Rome » et autoriser Le Maire ou l'Elu délégué à cet effet de procéder aux enregistrements administratifs idoines.

La séance est levée à 18 h 05

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le **6 NOV. 2019** pour y demeurer jusqu'au **5 DEC. 2019**

A Valenciennes, le **6 NOV. 2019**
Le Maire



Laurent DEGALLAIX